

CHSCT spécial départemental de la Corrèze

Réunion du **jeudi 21 novembre 2019**

PROCÈS-VERBAL

- Le CHSCT départemental de la Corrèze s'est réuni de 14h00 à 16h55 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique Malroux, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Au titre des représentants de l'administration :

- Monsieur Dominique Malroux, IA-DASEN, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;
- Monsieur Éric Bigot, secrétaire général, direction des services de l'éducation nationale de la Corrèze.

Au titre des représentants du personnel :

Fédération syndicale unitaire (FSU) :

- Monsieur Romain Champetier, professeur des écoles, ITEP Liginiaac ;
- Madame Laëtitia Agnoux, professeur documentaliste, collège Lakanal, Treignac ;
- Madame Anne Motard, professeur certifié, collège Maurice Rollinat, Brive ;
- Madame Marie-Thérèse Bodo, PLP, LP René Cassin, Tulle ;
- Madame Valérie Diop, psychologue de l'éducation nationale, école élémentaire d'Objat ;
- Madame Nathalie Ribière, professeur des écoles, école maternelle de Marcillac-la-Croze ;
- Madame Sylvie Chambre, attaché d'administration de l'éducation nationale, lycée Edmond Perrier, Tulle.

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- Monsieur Georges Pauly, PLP, LP Lavoisier, Brive ;
- Monsieur Christophe Menvielle, professeur des écoles, école élémentaire de Varetz.

Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

- Madame Véronique Marche, professeur des écoles, école maternelle Jean de la Fontaine, Brive.

Au titre de conseiller départemental de prévention :

- Madame Céline Staffolani, conseillère départementale de prévention, DSDEN 19 ;
- Madame Célia Soares, assistante de prévention, circonscription Brive-Rural ;
- Monsieur Gabriel Murzin, assistant de prévention, circonscription Tulle – Dordogne ;
- Madame Geneviève Barand-Lissajoux, assistante de prévention, circonscription Tulle – Vézère ASH ;
- Madame Céline Coupelon, assistante de prévention, circonscription Haute-Corrèze ;

Au titre d'invités :

- Madame Catherine Lavergne, inspectrice de l'éducation nationale Tulle Vézère – ASH ;
- Monsieur Thomas Baranger, agent d'équipe mobile de sécurité, DSDEN 19 ;
- Madame Carla Wayak Pambé, assistante de service sociale du personnel, DSDEN 19 ;
- Madame Nathalie Philippon, directrice de la section Corrèze – MGEN ;
- Monsieur Frédéric Faugeras, conseiller académique de prévention du 1^{er} et 2nd degré, Rectorat de Limoges ;
- Monsieur Nicolas Leclerc, inspecteur santé et sécurité au travail, Rectorat de Limoges ;
- Madame Isabelle Fulminet, attaché d'administration de l'éducation nationale, DSDEN 19 ;
- Madame Stéphanie Simbert, conseillère ressource humaine de proximité, DSDEN 19.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Madame le Docteur Conchard, médecin de prévention, Rectorat de Limoges ;
- Madame Dudognon, ARACT ;
- Madame Laporte, ARACT ;
- Monsieur Cédric Rava, professeur certifié, collègue Georges Cabanis, Brive ;
- Monsieur Boris Duniau, professeur certifié, Lycée B. de Ventadour, Ussel ;
- Madame Nathalie Bucquet, professeur des écoles, école élémentaire Jules Vallès, Brive ;
- Madame Corinne Falguières, assistante de prévention, circonscription Brive-Urbain.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale ouvre la séance et invite l'assemblée à se présenter.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 16 novembre 2018 et du 22 mars 2019 ;
- Suivi des visites de l'école primaire de Brignac-la-Plaine et de la cité scolaire d'Arsonval à Brive ;
- Élaboration du planning des visites ;
- Validation du programme annuel de prévention départemental 2019-2020 (PAP) ;
- Présentation du rapport d'activités de Monsieur Leclerc ;
- Suivi des fiches SST ;
- Point sur la mise en œuvre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ;
- Présentation de la conseillère RH de proximité ;
- Questions diverses.

I. Déclaration préalable de la FSU

Monsieur Champetier lit la déclaration préalable sur le rôle du CHSCT (ci-joint au procès-verbal).

II. Approbation des procès-verbaux des CHSCT du 16 novembre 2018 et du 22 mars 2019

(ci-joint au procès-verbal)

La FSU demande de modifier sur les procès-verbaux dans la partie « Étaient présents » :

- Monsieur Jérôme Motard par Madame Anne Motard ;
- La fonction de Madame Valérie Diop, professeur des écoles par psychologue éducation nationale.

Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale soumet au votre les procès-verbaux. Ils sont adoptés à l'unanimité.

III. Suivi des visites

➤ École primaire de Brignac-la-Plaine

Monsieur le maire de Brignac-la Plaine apporte des éléments de réponses sur l'état d'avancement des travaux de l'école :

- *Le bâtiment « ancien » : en raison de son état, il a été décidé d'une rénovation de l'école qui a démarré en juillet 2018 (extension et rénovation du bâtiment « récent » pour disposer de deux salles de classes et intégrer la garderie ainsi que le bureau de la directrice dans ce bâtiment, réhabilitation complète et extension de « l'algéco ») afin de rapatrier l'ensemble des quatre classes de l'établissement sur le plateau haut et ainsi de ne plus utiliser le bâtiment « ancien » qui n'est plus approprié à son usage.*
- *Les travaux de rénovation sur le bâtiment « récent » étaient déjà engagés au moment de la visite du 15 mai 2019. Depuis, les travaux concernant la partie « algéco » ont débuté en novembre et doivent durer 8 mois. Ainsi, pour la rentrée 2020, les quatre classes seront situées sur le plateau haut et le bâtiment « ancien » de l'école ne sera plus affecté à l'usage des élèves ou du personnel enseignant.*
- *Le plateau haut de l'école : l'extension ainsi que la réhabilitation du bâtiment « récent » se sont terminés cet été et ont été mis en service à la rentrée de septembre 2019. Le nouveau bureau de la directrice qui se trouve dans ce bâtiment est accessible directement depuis la cour sans avoir besoin de passer par la garderie. Le bureau de la directrice ainsi que la garderie ont un téléphone en état de marche et les problèmes de connexion internet sont également résolus.*
- *« L'algéco » : la rénovation complète du bâtiment ainsi qu'une extension ont été lancées ce mois-ci (remplacement de la climatisation, installation électrique totalement refaite, reprise de la plomberie) afin de mettre fin aux différents dysfonctionnements constatés.*
- *Les extérieurs : le cabanon a été retiré de la cour. J'ai également sollicité l'office national des forêts afin de vérifier la solidité de l'arbre présent dans la cour de récréation. Si ce dernier présente un risque quelconque, il sera abattu.*
- *La gestion de la cantine : les locaux ne permettent pas aujourd'hui d'assurer un seul service pour faire passer l'ensemble des enfants qui y mangent. Par conséquent, la mise en place de deux services est la seule solution envisageable.*

➤ Cité scolaire d'Arsonval à Brive

Suite aux préconisations du CHSCT, l'établissement apporte des éléments de réponses :

- Préconisation 1 : « prévoir des temps libres communs dans les emplois du temps pour les professeurs » :
Il est prévu pour certaines disciplines des temps libres de coordination mais il n'est pas possible de le généraliser vu la complexité des emplois du temps avec la réforme du BAC.
- Préconisation 2 : « solliciter les collectivités territoriales pour l'entretien des locaux et la maintenance des appareils » :
Des demandes en matériel d'entretien (auto laveuse) seront faites lors de la campagne d'équipement de la région en décembre prochain. Des chariots d'entretien ont été acquis avec la dernière subvention pour dotation de matériel du conseil départemental de la Corrèze.
- Préconisation 3 : « prendre sur les fonds propres de l'établissement pour le renouvellement de matériel » :
L'établissement n'est pas en mesure de prendre sur ses fonds propres le renouvellement de matériel.

➤ EREA Meymac

L'EREA Meymac aurait dû être visité sur l'année scolaire 2018-2019. L'établissement sera remis à l'ordre du jour lors de l'élaboration des visites de l'année scolaire 2019-2020.

IV. Élaboration du planning des visites

Lors de la réunion préparatoire, il a été évoqué quelques possibilités de visites :

- École primaire d'Ussac : entrée scolaire 2019 avec deux implantations séparées ;
- École primaire de Sarroux / Saint Julien : implantation d'une nouvelle école ;
- Le PIAL du 1^{er} degré de Tulle : pour son fonctionnement ;
- Collège Voltaire d'Ussel
- EREA Meymac

Concernant les PIAL, Monsieur Champetier propose de faire la visite sous la forme virtuelle ou inversée.

Des événements ont eu lieu au collège Voltaire d'Ussel, la FSU trouve que la visite de l'école de Sarroux / Saint-Julien est moins urgente que celle du collège d'Ussel.

Le planning des visites est le suivant :

- École primaire d'Ussac ;
- École primaire de Sarroux / Saint Julien ;
- Les PIAL du 1^{er} et 2nd degré (visite inversée) ;
- EREA Meymac.

V. Programme annuel de prévention départemental 2019-2020 (PAP)

(ci-joint avec le PAP académique au procès-verbal)

Madame Staffolani présente le PAP qui a été évoqué au groupe de travail du 14 novembre 2019.

Madame Bouillaguet, conseillère technique et responsable du service social en faveur des élèves – référente violence dans le cadre du plan de lutte contre les violences scolaires, intervient sur la création d'une cellule départementale de lutte contre les violences scolaires.

Le cadre de référence est composé de 3 circulaires :

- circulaire éducation nationale du 3 septembre 2019 ;
- circulaire de l'Agence régionale de santé (ARS) du 3 juillet 2019 ;
- circulaire interministérielle du 11 octobre 2019.

Ces circulaires visent la protection des personnels, des élèves et tout ce qui touche la sécurité des personnels, des élèves et des établissements scolaires.

La cellule départementale est caractérisée par la circulaire du 3 septembre 2019. Elle est pilotée par l'IA-DASEN, le secrétaire général, les conseillères de santé sociale et les chefs de division.

Des groupes de travail sont en cours de mise en place :

- Protection des personnels (1^{er} et 2nd degré)(piloté par Madame Bouillaguet)
 - Ce dispositif est représenté par les chefs de division, l'IEN IO, l'équipe mobile de sécurité, l'infirmière conseillère technique, le médecin santé scolaire et l'assistante de service social du personnel.
 - Les représentants travaillent sur les guides qui ont été associés aux circulaires des protections des personnels qui font l'objet de dépôt de plainte ou les personnels qui souhaitent déposer plainte.
 - L'identification des pôles ressources est destinée aux élèves hautement perturbateurs (inclusion scolaire et du handicap) en lien avec l'ARS pour la prise en charge et au soutien des directeurs d'écoles (piloté par Madame Lavergne).
- Signalements (1^{er} et 2nd degré) : le fait établissement - l'information préoccupante dans la protection de l'enfance (piloté par Madame Bouillaguet)
 - Ce dispositif concerne les modalités et les prises en charge des suivis. Les procédures sont revues pour une meilleure lisibilité.
- Sanctions et actes disciplinaires (piloté par Madame Pérez, IEN IO)
 - Ce dispositif permet de s'appropriier les nouvelles dispositions pour les intégrer dans les règlements intérieurs des établissements et avoir une réflexion sur la progressivité par rapport aux punitions, aux sanctions.
 - Travail sur le Programme d'accompagnement de la responsabilité parentale : l'établissement en difficulté sur la situation d'un élève pourrait saisir l'IA-DASEN pour contractualiser avec une famille sur des engagements réciproques dans le cadre de ce programme.
- Dispositif Classe Relais(piloté par Madame Pérez, IEN IO)
 - Ce dispositif est destiné aux élèves poly-exclus (élèves qui font l'objet de plus de 2 conseils de disciplines avec ou sans sursis). L'IA-DASEN peut prendre la décision sans l'autorisation des parents d'affecter un élève en Classe relais.

Monsieur Champetier fait confirmer que le groupe de travail qui doit se tenir autant que de besoin pour étudier les fiches SST est bien départemental et non académique comme sur le document de travail. Monsieur Bigot confirme l'erreur et fait corriger.

VI. Présentation du rapport d'activités de Monsieur Leclerc

Monsieur Leclerc présente la synthèse académique du rapport d'activités SST et accompagnement des personnels de l'année scolaire 2018-2019 (ci-joint avec le rapport d'activités joint au procès-verbal).

- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
 - L'absence de document unique sur un site, en cas d'accident du travail avec un dépôt de plainte, est un risque de responsabilité pénale du chef d'établissement. La réglementation demande que le document unique soit mis à jour une fois par an au minimum.

VII. Suivi de fiches SST

Les fiches SST ont été évoquées en groupe de travail.

Il a aussi été abordé la problématique de la remontée des fiches. Les fiches SST doivent être transmises aux directeurs d'école, à l'IEN et aux chefs d'établissement puis au secrétaire du CHSCT.

➤ Les psychologues scolaires de l'éducation nationale

Les psychologues scolaires ont rencontré l'IA-DASEN et Madame Lavergne pour aborder un certain nombre de problématiques sur les emplois, les dotations financières en terme de déplacements et de matériels. Lors de cet entretien des réponses ont été apportées.

➤ LP Marcel Barbançois de Neuvic

Il s'agit d'un problème d'évacuation de gaz et un manque d'extincteurs. La région s'est déplacée. Un devis est envoyé pour mettre à jour le nombre d'extincteurs.

Un représentant du FSU précise que c'est plutôt un problème de ventilation. Cette problématique a été évoquée lors de la visite de la région et la demande a été prise en compte.

➤ Situation de l'ITEP de Liginiac

Un personnel affecté sur un poste de l'ITEP s'est retrouvé rapidement en congé maladie jusqu'à ce jour avec une problématique de remplacements successifs. Il a été décidé de nommer un contractuel enseignant du 1^{er} degré sur cette vacance. L'enseignant initialement affecté à l'ITEP est à compter du 25 novembre 2019 à l'école primaire de Perpezac-le-Noir. Pour les personnels de l'ITEP, il a été mise en place des temps de concertations sur une base mensuelle.

VIII. Point sur la mise en œuvre des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Un PIAL est une organisation qui doit permettre de répondre au plus près au besoin des élèves en situation de handicap dans l'accompagnement (gestion des AESH et des auxiliaires de vie scolaire).

Le département de la Corrèze dispose de 13 PIAL. L'an passé, il y en avait 3.

Sur les 13 PIAL, 12 sont dans le public et 1 dans le privé.

Il y a plusieurs types de PIAL :

- PIAL dans le 1^{er} degré : Tulle/Laguette ; école maternelle et élémentaire Louis Pons à Brive ; le secteur des collèges de Lubersac et d'Uzerche
- PIAL dans le 2nd degré : dans des collèges où il y a une ULIS (collège Georges Clemenceau à Tulle ; collège Victor Hugo à Tulle ; collège Maurice Rollinat à Brive ; collège Jean Lurçat à Brive)
- PIAL inter degré : c'est un copilotage entre l'établissement scolaire et l'IEN du 1^{er} degré (PIAL d'Ussel ; PIAL d'Égletons ; PIAL de Beynat)
- La spécificité d'un PIAL renforcé (PIAL d'Objat) : est composé du collège d'Objat et de l'ensemble des écoles qui alimentent cet établissement. Une convention est en train de s'écrire avec un service médico-social qui vient en appui du PIAL. L'établissement met à disposition un espace dédié pour l'intervention potentielle de professionnels du médico-social au sein de l'établissement au service des élèves handicapés ou pas et au service des personnels (enseignants, AESH et personnels éducatifs du 2nd degré)
- PIAL 2nd degré particulier : Cité scolaire d'Arsonval à Brive
- PIAL privé : tous les établissements privés de Brive.

IX. Présentation de la conseillère RH de proximité

Madame Simbert présente un diaporama sur la mise en place du réseau RH de proximité sur l'académie de Limoges depuis la rentrée scolaire 2019 (ci-joint au procès-verbal).

X. Questions diverses

➤ Journée de décharge supplémentaire aux directeurs d'école

Les directeurs d'école ont été informés de la mise en place de la mesure annoncée par le Ministre de l'éducation nationale de l'octroi d'une journée de décharge scolaire supplémentaire. Elle s'appliquera à partir du 25 novembre 2019 jusqu'au 20 décembre 2019 (deux journées ne pourront être utilisées : le 20 décembre 2019 jour de la sortie des vacances de Noël et le 5 décembre 2019). Sur cette décharge supplémentaire, le directeur d'école sera remplacé.

➤ Les AESH

Trois séminaires d'accueil se sont tenus sur le bassin d'Ussel, de Tulle et de Brive pour répondre aux questions que les AESH se posaient. Un questionnaire leur a été envoyé en amont de ce séminaire.

Les contrats ont évolué. Ils deviennent pérennes au bout de 6 ans (une CDIisation au bout de 2 fois 3 ans). Les AESH font partie des personnels éducation nationale au même titre que les professeurs (communauté éducative). La plupart ont une quotité de 0,57 (il y a 11 quotités différentes dans l'académie). Le travail se déroule sur 36 semaines même s'ils ont un contrat qui équivaut à 41 semaines. Ils ont un accompagnement en formation au même titre que n'importe quel autre personnel (formation initiale de 60 heures).

➤ Le Réseau PAS(ci-joint un flyer au procès-verbal)

Le réseau PAS est un espace d'accueil et d'écoute gratuit et accessible à tous les personnels de l'éducation nationale, adhérents ou non à la MGEN qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle et personnelle. La possibilité d'avoir un entretien avec un psychologue pour faire le point en toute confidentialité.

La séance est levée à 16h55.

Fait à Tulle, le 11 février 2020

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
le secrétaire général,

Signé

Éric BIGOT

La secrétaire du CHSCT-SD 19,

Signé

Romain CHAMPETIER